



Intimidation et violence

Plan d'action

ILS IRONT LOIN



Commission
scolaire
de Montréal

Plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence à l'école Eulalie-Durocher (décembre 2013)

À la suite de l'adoption du projet de Loi 56, en juin 2012 à l'Assemblée nationale, tous les établissements scolaires du Québec ont eu à produire un plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence. Voici le plan de lutte de l'École Eulalie-Durocher de la CSDM.

Pour concevoir cet outil, nous avons d'abord fait l'analyse de la situation à notre école. L'enquête que nous avons réalisée auprès des élèves, des membres du personnel et des parents nous a permis de confirmer que de façon générale, les élèves et les intervenants se sentent bien à l'école, qu'ils apprécient le climat propice aux apprentissages et qu'ils sentent que des moyens concrets sont mis en place pour prévenir et combattre la violence.

Voici donc un résumé des actions déployées à Eulalie pour prévenir et régler les situations pouvant se produire durant une année scolaire.

Comment signaler une situation?

En tout temps, n'hésitez pas à signaler une situation préoccupante à [Chantal Fortin](#), directrice adjointe,

- ✓ en la rencontrant à son bureau (local 109)
- ✓ en laissant un message au 514 596-4949 (poste 4961)
- ✓ par courriel fortinc@csdm.qc.ca

Toutes les manifestations de violence et d'intimidation ou les situations qui vous inquiètent seront prises au sérieux. Nous assurerons la **confidentialité** de tout signalement et de toute plainte reçus.

Les mesures de prévention à notre école

Voici les principales mesures de prévention mises en place auprès de nos élèves jeunes-adultes :

- Surveillances actives dans les corridors, à la cafétéria, à la sortie des élèves.
- Lors des journées de la rentrée, la direction insiste de façon particulière sur certains éléments de notre plan de lutte pour contrer l'intimidation et à la violence et demande la collaboration des élèves pour maintenir harmonieux le climat habituel dans l'école et dans les classes.



Intimidation et violence

Plan d'action

ILS IRONT LOIN



Commission
scolaire
de Montréal

- Ateliers de prévention dans certains cours :
 - Homophobie (en anglais 4)
 - Atelier de prévention en collaboration avec les policiers communautaires de notre quartier (ÉCR)

Les actions prises par notre école lors d'un acte d'intimidation ou de violence

- Rencontrer rapidement les personnes impliquées
- Documenter la situation
- Informer les parents
- Donner une rétroaction à la personne qui a porté plainte
- Mettre en place des mesures de soutien et des sanctions disciplinaires s'il y a lieu
- Assurer le suivi

L'aide offerte à une victime, à un témoin et à l'auteur d'un acte

Victime :

- Accompagnement par les services de psychoéducation de l'école
- Conseils des policiers sociocommunautaires de notre quartier
- Mise en place de mesures visant à éradiquer le problème

Auteur :

- Accompagnement par les services de psychoéducation de l'école
- Intervention favorisant l'acquisition de nouveaux comportements
- Sanction disciplinaire selon la situation

Témoin :

- Sensibilisation à l'importance du rôle d'un témoin dans une situation

Les sanctions disciplinaires selon la gravité d'une situation

Les sanctions sont applicables selon la gravité et la fréquence du geste posé. Considérant le fait qu'à Eulalie nous accueillons une clientèle de jeunes-adultes, les actes de violence et d'intimidation ne sont pas tolérés et peuvent entraîner un renvoi de l'école.



Intimidation et violence

Plan d'action

ILS IRONT LOIN



Commission
scolaire
de Montréal

Le suivi donné à un signalement ou à une plainte

Afin d'assurer un suivi adéquat, la personne responsable du suivi communiquera avec les personnes impliquées pour s'assurer que les mesures prévues au plan de lutte de l'école ont été appliquées et que les gestes ont cessé.

Les parents : de précieux partenaires

Premiers éducateurs de leur enfant, les parents jouent un rôle important et sont invités à faire équipe avec le personnel de leur école pour maximiser l'impact d'une intervention. Quelques pistes :

- Être à l'écoute de votre enfant
- Collaborer à la recherche de solutions avec les intervenants si votre enfant est impliqué dans une situation de violence ou d'intimidation
- Communiquer avec l'école si vous détenez des informations pour signaler tout acte d'intimidation ou de violence

Pour en savoir plus sur l'intimidation et la violence, vous pouvez consulter le site Internet moijagis.com (section parents).